

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 novembre 2013, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

264-11-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général et enlever le point 13 :

- Entente relative à la gestion du Parc Régional de la Montagne du Diable.

Et ajouter au VARIA les points suivants :

- Paiement des travaux, programme TECQ, Gaétan Lacelle excavation inc.
- Fibre optique montée Lebanc/Windigo
- Démantèlement de la fibre optique

ADOPTÉE

265-11-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} octobre 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

266-11-13

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2013-2014.

ADOPTÉE

267-11-13

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Pauline Lauzon, soit nommée maire suppléante pour la période du 11 novembre 2013 au 8 décembre 2014 et qu'elle soit autorisée à assister et à voter lors de réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence de Monsieur Gilbert Pilote, maire.

ADOPTÉE

268-11-13

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de former les divers comités municipaux comme suit :

Comité administratif	Diane Sirard Mario Lachaine Pauline Lauzon
Hygiène du milieu et transport	Georges Piché Mario Léonard Mario Lachaine
Loisirs et culture	Georges Piché Pauline Lauzon Diane Sirard
Sécurité publique	Mario Léonard Mario Lachaine
Urbanisme et C.C.U.	Georges Piché Mario Lachaine
Régie des déchets de la Lièvre	Georges Piché Mario Lachaine (substitut)
Bibliothèque (CRSBP)	Georges Piché Pauline Lauzon Diane Sirard

Supra-Locaux	Gilbert Pilote Normand Bélanger
Fibre optique	Diane Sirard
Agence de développement de Ferme-Neuve	Gilbert Pilote Pauline Lauzon Mario Léonard (substitut)
Camping Baie du Diable de F-N.	Yvon Forget Mario Léonard Mario Lachaine
Parc Régional	Gilbert Pilote Diane Sirard Pauline Lauzon (substitut)

De plus, il est résolu que monsieur Gilbert Pilote, Maire, soit nommé d'office membre de tous les comités municipaux.

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard quitte son siège pendant la lecture de la résolution il est 19 h 49.

Monsieur Mario Léonard reprend son siège il est 19 h 50.

269-11-13

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AUPRÈS D'ASSOCIATIONS DIVERSES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de former les divers comités municipaux comme suit :

Office municipal d'habitation	Georges Piché Mario Lachaine (substitut)
Fondation pour l'environnement (MRCAL)	Yvon Forget
Air faunique du Baskatong (AFC)	Yvon Forget Georges Piché (substitut)
Centre communautaire	Georges Piché
Chambre de commerce de Ferme-Neuve	Diane Sirard Mario Lachaine (substitut)
Village d'accueil des Hautes Laurentides	Gilbert Pilote Georges Piché

ADOPTÉE

270-11-13

REMBOURSEMENT DE TAXES 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser les taxes payées en trop de la part des contribuables pour les dossiers matricules suivants :

8372 72 4163 au montant de 418.67 \$

8474 60 3639 au montant de 309.80 \$

6583 13 9595 au montant de 140.74 \$

ADOPTÉE

271-11-13

ENTÉRINER LE PAIEMENT POUR LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve entérine le paiement selon la résolution #260-10-13 et nommant Monsieur Georges Piché, Monsieur Mario Léonard et leurs épouses pour assister à la soirée-bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

272-11-13

SUBVENTION CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le surplus accumulé au 31 décembre 2012 la somme de 3,000 \$ afin de payer la demande de subvention supplémentaire pour la Chambre de commerce de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

273-11-13

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent une subvention pour l'année 2013 :

Opération Nez rouge 100 \$

Comité de bénévolat « pour s'entraider » de Ferme-Neuve 1 000 \$

Filles d'Isabelle 100 \$

ADOPTÉE

274-11-13

APPUI À L'ASSOCIATION D'ENSEMENCEMENT DES LACS DE FERME-NEUVE INC.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de l'Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc. afin que le Lac de la Bouette, le Lac des Îles et le Lac Palais soient ouverts à la pêche blanche.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

275-11-13

PATRICE DUMOULIN (ÉCHELLE SALARIALE)

ATTENDU que suite à la lettre d'entente numéro 2013-03 avec le syndicat, la municipalité peut déterminer une reconnaissance d'expérience à un nouvel employé;

ATTENDU que suite au dépôt des documents pertinents par l'employé le conseil peut statuer sur cette expérience;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que Monsieur Patrice Dumoulin travaillant au centre sportif Ben-Leduc à titre de journalier aux loisirs soit classé à l'échelon 4 concernant sa rémunération salariale et ce rétroactif au 1^{er} juillet 2013.

ADOPTÉE

276-11-13

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 112, pour constituer un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement indique que les membres sont nommés par résolution de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le comité consultatif d'urbanisme soit formé des personnes suivantes :

Membres de conseil : Gilbert Pilote, maire (d'office)
 Georges Piché, conseiller
 Mario Lachaine, conseiller

Membres citoyen : Yvon Ouellette
 Francine Meilleur
 Diane Doré

QUE le terme soit de deux (2) ans, du 11 novembre 2013 au 9 novembre 2015.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR RAYMOND LÉPINE, AU 42 CHEMIN DU LAC BERTRAND, LOTS 7-B-P ET 8-B-P, RANG 4 AU CADASTRE WURTÈLE, ZONE A 03

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Raymond Lépine et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement à la galerie et balcon arrière situé à 11.45 mètres et 12.95 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la ligne des hautes eaux. Permettre un empiètement au coin Ouest de la résidence situé à 11.65 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la ligne des hautes eaux. Permettre un empiètement du mur Sud situé à 5 mètres au lieu de 15 mètres prescrit à la marge de recul avant. Permettre un empiètement de l'autre coin Sud situé à 4.47 mètres au lieu de 15 mètres prescrit à la marge de recul avant. Permettre un empiètement du mur Est situé à 3.97 mètres au lieu de 7 mètres prescrit sur la marge de recul latérale.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone A 03.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 octobre 2013, portant le numéro CCU-92-10-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Raymond Lépine afin de permettre un empiètement à la galerie et balcon arrière situé à 11.45 mètres et 12.95 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la ligne des hautes eaux. Permettre un empiètement au coin Ouest de la résidence situé à 11.65 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la ligne des hautes eaux. Permettre un empiètement du mur Sud situé à 5 mètres au lieu de 15 mètres prescrit à la marge de recul avant. Permettre un empiètement de l'autre coin Sud situé à 4.47 mètres au lieu de 15 mètres prescrit à la marge de recul avant. Permettre un empiètement du mur Est situé à 3.97 mètres au lieu de 7 mètres prescrit sur la marge de recul latérale le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone A 03 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 19 septembre 2012, et portant le numéro de dossier 12L-255 enregistré sous le numéro de minute 9085 et démontrant les mesures, le tout pour le 42, chemin Lac Bertrand à Ferme-Neuve, portant les numéros de lots 7-B-P ET 8-B-P, rang 4 au cadastre Wurtèle au cadastre officiel du Québec, zone A 03.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR YVON CHARRON, AU 438, 11^E RUE, LOT 222-P, AU CADASTRE VILLAGE, ZONE RES 20

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yvon Charron et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement de la propriété, soit la largeur avant minimale moyenne requise de 21 mètres, qui lors de sa construction était dérogatoire, mais conforme aux normes actuelles.

Permettre un empiètement du mur Sud de la résidence situé à 5.73 mètres au lieu de 7.5 mètres sur la marge de recul avant prescrite. Permettre un empiètement de l'autre coin du mur Sud situé à 5.74 mètres au lieu de 7.5 mètres sur la marge de recul avant prescrite. Permettre un empiètement du mur Ouest situé à 4.14 mètres au lieu de 6 mètres sur la marge transversale du terrain d'angle. Permettre un empiètement de l'autre coin du mur Ouest situé à 3.89 mètres au lieu de 6 mètres sur la marge transversale du terrain d'angle.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC 04.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 octobre 2013, portant le numéro CCU-91-10-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yvon Charron afin de permettre le lotissement de la propriété, soit la largeur avant minimale moyenne requise de 21 mètres, qui lors de sa construction était dérogatoire, mais conforme aux normes actuelles.

Permettre un empiètement du mur Sud de la résidence situé à 5.73 mètres au lieu de 7.5 mètres sur la marge de recul avant prescrite. Permettre un empiètement de l'autre coin du mur Sud situé à 5.74 mètres au lieu de 7.5 mètres sur la marge de recul avant prescrite. Permettre un empiètement du mur Ouest situé à 4.14 mètres au lieu de 6 mètres sur la marge transversale du terrain d'angle. Permettre un empiètement de l'autre coin du mur Ouest situé à 3.89 mètres au lieu de 6 mètres sur la marge transversale du terrain d'angle le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES 20 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Guy-Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 2013, et portant le numéro de dossier FNVL 222-6 enregistré sous le numéro de minute 7620 et démontrant les mesures, le tout pour le 438, 11^e Rue à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 222-P, au cadastre Village au cadastre officiel du Québec, zone RES 20.

ADOPTÉE

279-11-13

**OUVERTURE DE SOUMISSION PAVAGE 8^E RUE ET 10^E AVENUE
F-N 13-V-05**

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par soumission publique pour le pavage de la 8^e Rue et de la 10^e Avenue pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| - Asphalte Desjardins inc. | 36,935.48 \$ (avant taxes) |
| - Pavage Wemindji inc. | 42,326.60 \$ (avant taxes) |

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires selon un rapport du directeur des travaux publics ont été jugés conformes à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de pavage de la 8^e Rue et la 10^e Avenue soit accordé à « Asphalte Desjardins inc. » au coût de 36,935.48\$ avant taxes pour un total de 42,466.56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

280-11-13

PAIEMENT DE FACTURE CONCASSAGE MG-20

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à faire le paiement de 52,980.48 \$ à V. Meilleur & Frères inc. pour le concassage MG-20 pour le chemin Nibi, comme précisé dans le rapport du directeur des travaux publics de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

281-11-13

PREMIER VERSEMENT, TRAVAUX DE BOUCLAGE

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie de la municipalité selon son rapport du 11 novembre 2013, recommande le paiement à l'entrepreneur un montant de 230,549.85 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à émettre un premier versement au montant de 230,549.85 \$ plus taxes à l'entreprise Gaétan Lacelle excavation inc. en marge des travaux de réseau d'aqueduc selon le devis 13-024LDE Aqueduc.

ADOPTÉE

282-11-13

FIBRE OPTIQUE, MONTÉE LEBLANC/WINDIGO

Il est proposé par Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à la Commission scolaire Pierre-Neveu que celle-ci fasse des démarches auprès de la cie Hydro-Québec et Télébec Ltée afin que celles-ci cessent de facturer pour location et d'usage en commun des poteaux du tronçon du secteur Montée Leblanc – Windigo, car la municipalité désire faire enlever la fibre optique le long de ce trajet.

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard quitte son siège il est 20 h 25.

283-11-13

DÉMANTÈLEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Il est proposé par Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à Hydro-Québec ou à son entrepreneur que la fibre optique du secteur Montée Leblanc – Windigo est la propriété de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise Hydro-Québec à retirer à leurs frais la portion de la fibre optique qui interfère avec les travaux prévus sur le réseau électrique.

QUE la municipalité sera responsable de retirer les autres sections de la fibre optique selon les plans précisés dans le courriel de Madame Marie-Julie Archambault et de Monsieur Patrice Breault tous deux d'Hydro-Québec en date du 11 novembre 2013.

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard reprend son siège il est 20 h 30.

Période de questions

(SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

284-11-13

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2013-08

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2013, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013-08

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Investissement			
Investissement transport routier	03-301-10-000-03		25 000.00
Concassé recyclé	22-320-23-710	25 000.00	
Urbanisme			

Services techniques urbanisme	02-610-00-449-00		600.00
Services professionnels et juridiques	02-610-00-412-00	600.00	
Services techniques urbanisme	02-610-00-449-00		300.00
Cellulaire urbanisme	02-610-00-331-00	300.00	
Salaire inspectrice bâtiments	02-610-00-141-20		1220.00
Maladies urbanisme	02-610-00-144-00	500.00	
Ass-coll –inspectrice bâtiments	02-610-00-282-00	720.00	
Salaire inspectrice bâtiments	02-610-00-141-20		150.00
Ass-emploi inspectrice en bâtiments	02-610-00-232-00	150.00	
Loisirs			
Tableau électronique centre	02-701-30-521-00		314.00
Skate	02-701-30-526-02	314.00	
Location équip. Divers	02-701-51-516-00		447.00
Service chronomètre	02-701-30-447-00		1700.00
Formation, perfectionnement	02-701-30-454-00		497.00
Achat équip. Aréna	02-701-30-649-00		500.00
Remb. Inscriptions	02-701-30-699-00	447.00	
Ent. Rép bâtiments	02-701-30-522-00	2697.00	
Frais de déplacement biblio	02-702-30-310-00		100.00
Frais de représentation	02-702-30-493-00	100.00	
Fournitures de bureau	02-701-10-670-00		432.00
Salaire horticulture	02-701-51-141-30		3668.00
Maladie parc	02-701-51-144-00		1240.00
Ass-emploi adm. Centre réc. Loisirs	02-701-10-232-00	250.00	
Journaux, avis public	02-701-10-341-00	182.00	
Ass-emploi aréna et patinoires	02-701-30-232-00	620.00	
Salaire entretien parcs	02-701-51-141-31	3668.00	
REER parcs	02-701-51-0212-00	350.00	
Ass-emploi parcs	02-701-51-232-00	270.00	
Voirie			
Ass- emploi inspecteur voirie	02-321-00-232-00	300.00	
Ass-emploi voirie rurale	02-322-00-232-00	1500.00	
Incendie			
Assurance service incendie	02-220-00-421-00		500.00
Remplissage air comprimé/extincteur	02-220-00-639-00	500.00	
Ent./Rép. Machinerie & équip.	02-220-00-526-01		1000.00
Ent. & Rép. Poste	02-220-00-522-00		500.00
Fourniture du bureau	02-220-00-670-00		600.00
Essence & huile	02-220-00-631-00	500.00	
Rémunération pompier (bureau)	02-220-00-141-37	500.00	
Rémunération pompier (répondant)	02-220-00-141-43	500.00	
Vêtements chaussures	02-220-00-650-00	600.00	
Rémunération pompiers (réunion)	02-220-00-141-38		2000.00
Salaire pompiers (poste)	02-220-00-141-35	750.00	
Salaire pompiers (bureau)	02-220-00-141-37	900.00	
Rémunération prévention	02-220-00-141-42	100.00	
Rémunération premier répondant	02-220-00-141-43	250.00	
Frais financement			
Intérêts règlement # 63	02-921-00-841-12	129.00	
Intérêts règlement # 92	02-921-00-841-24	10.00	
Règlement SQAÉ	03-210-20-000-00	1.00	
Règlement # 69	03-210-13-000-00	300.00	
Hygiène du milieu			
Salaire réseau eau	02-413-00-141-30		2335.00
Ass-emploi usine filtration	02-412-00-232-00	235.00	
Ass-emploi épuration	02-414-00-232-00	300.00	
Administration			
Fournitures de bureau élections	02-140-00-670-00		750.00

Frais de représentation	02-140-00-493-00	750.00	
Article de nettoyage	02-190-00-660-00		440.00
RRQ Administration	02-130-10-222-00		700.00
Frais de poste et transport	02-130-10-321-00		1900.00
Maladies (col blanc)	02-130-02-144-00	700.00	
Équipements de bureau	02-130-10-726-00	1900.00	
	GRAND TOTAL	46 893.00 \$	46 893.00 \$

ADOPTÉE

285-11-13

COMPTES À PAYER

LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 11 novembre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 novembre 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....121 974.15 \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 75 622.64 \$

TOTAL DU MOIS.....197 596.79 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

286-11-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 35.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général